



NOTFALLPFLEGE SCHWEIZ
www.notfallpflege.ch
SOINS D'URGENCE SUISSE
www.soins-urgence.ch

Taxe pour les cas mineurs aux urgences **Ces frais sont une mesure inefficace qui touche les mauvaises personnes**

Le 9 décembre 2025, le Conseil national examinera l'initiative parlementaire (Weibel) Bäumle 17.480 « Taxe pour les cas bénins aux urgences » et la modification correspondante de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

La Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage (SSMUS) et les Soins d'urgence Suisse s'opposent clairement à l'introduction d'une telle taxe. La révision de la LAMal demandée par les initiants et leurs partisans créerait les bases d'une solution bureaucratique inefficace, sans aucun effet régulateur et au détriment des plus faibles de notre société.

Nos raisons claires de rejeter cette initiative :

- Le terme « cas mineurs » est très vague et devrait être défini plus précisément au préalable
- Nous doutons fortement que cette taxe ait un quelconque effet régulateur sur le flux de patients dans les services d'urgence
- De plus, le supplément prélevé n'aurait qu'un effet marginal si la franchise annuelle était épuisée
- En même temps, la taxe prélevée de 50 francs suisses ne permet pas de couvrir les frais administratifs supplémentaires des services d'urgence suisses
- La longue liste d'exceptions augmente inévitablement la charge administrative et réduit en outre l'effet déjà douteux
- Le recours aux services d'urgence en cas de maladie ou de blessure bénigne est souvent le reflet d'un manque d'offre médicale de base adéquate
- En outre, cette mesure contestable risque de s'attaquer à la mauvaise cible, par exemple les malades chroniques ou les personnes âgées et défavorisées.

Nous considérons que les mesures suivantes sont plus efficaces :

- Campagne nationale pour une plus grande responsabilité individuelle en matière de soins de santé (changement de comportement de la société)
- Amélioration du triage dans les situations d'urgence grâce à un service national indépendant de conseil par téléphone (par exemple, analogue à « healthdirect » en Australie)
- Promotion d'unités de soins ambulatoires efficaces et peu coûteuses afin de renforcer les soins médicaux d'urgence de base (par exemple, les cabinets d'urgence)
- Promotion des soins de base et d'urgence par des généralistes (médecins de famille et urgentistes)

Pour plus d'informations :

Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage (SSMU)

Secrétariat central

Wattenwylweg 21

3006 Berne

Tél. : +41 31 332 41 11

sekretariat@sgnor.ch

www.sgnor.ch

05.12.2025